
Rapport adressé à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique sur les orphelinats, les écoles maternelles etc.par Madame Marie Thomas Inspectrice Gle des écoles maternelles. 12 janvier 1891.

Numéro d'inventaire : 1979.37523

Auteur(s) : Marie Thomas

Type de document : imprimé divers

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1891

Description : Cahier manuscrit, couverture papier.

Mesures : hauteur : 312 mm ; largeur : 205 mm

Notes : La plus grande partie du rapport est consacrée aux orphelinats.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Filière : École maternelle

Niveau : Pré-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 37

9

leurs états de situation à peu près partout.
Un certain nombre, du reste de sont transférés
près de Santhoum aux exigences des
lois scolaires, ils ont cessé de recevoir des
enfants au-dessous de 13 ans. Ce ne
sont donc plus que des orphelins soumis
à la loi de 74, dans le travail des
enfants dans les Manufactures. Et
Cependant, ces ateliers, dans beaucoup
de cas, sont de véritables pensionnats
primaires, des écoles industrielles, où
les enfants sont placés par leur
famille pour apprendre la couture
et continuer un peu l'enseignement
de l'école, cela, moyennant une pension
qui varie de 300 à 400 fr.

Les orphelins charitables proprement
dits, sont fort rares; plus rares encore
ceux qui reçoivent les orphelins au
bas âge, alors qu'ils sont improductifs.

Cette question a été pour moi une
véritable obsession tout le long de
ma route. J'ai bien noté quelques
maisons qui, par principe ou par
exception, admettent de femmes enfants
orphelins, abandonnés ou délaissés, mais
le nombre en est si restreint, qu'après
avoir traversé 34 départements, je
me demande ce que la société fait
des petits orphelins?

La très grande majorité des orphelins
est consacrée aux filles, soit que
leur abandon excite plus la pitié, ou
que les dangers menaçants soient plus
redoutés pour elles, soit hélas! qu'elles
soient plus facilement exploitables!
En effet, si le champ d'exploit est
plus étendu et plus varié pour
l'homme que pour la femme, c'est
le contraire sans l'enfance; on

H

on ne sait à quoi ni comment occuper
les femmes jeunes; aussi, les rares
orphelins qui leur sont confiés ne
les gardent guère que jusqu'à l'âge de 15 ans.
Leur temps est consacré à l'instruction.
Ces orphelins sont le plus souvent
dirigés par des femmes qui ne louent
beaucoup de leurs élèves (Paris, Neu-
Blomet, Blerville près du Hain, Rouen,
Dieppe, Pont à Mousson, Epinal, Vesoul,
Angoulême, Day, Sarris près du Hain,
Seillon près Bourg, Quévilly près Rouen)
Ces quatre derniers dirigés par des hommes.

Les orphelins ne sont pas toujours
la propriété des Congrégations qui les
dirigent; un certain nombre appartient
à des comités laïques, aux municipalités
ou aux hospices, et les religieuses sont
simplement gérantes (ne de Vanille,
Paris, Neuilly, asile Malthus, St Denis,
Rambouillet, asile de Dehaute à
Delle, Epinal, Nancy, Vesoul, Pont à Mousson).

